

AMÉNAGEMENT

Des projets pour les deux ans à venir

La communauté de communes du Val de Somme a adopté son projet de territoire 2012-2014. La zone d'activités de Villers-Bretonneux reste une priorité.



Les gares du territoire font l'objet d'une réflexion pour leur réhabilitation et l'aménagement des quartiers et espaces avoisinants.

Suite au travail mené avec les 32 communes et les conseillers généraux, quatre axes de développement ont été définis pour élaborer le projet de territoire. Ce document consolide les liens de la communauté de communes Val de Somme avec ses différents partenaires institutionnels. Ces 4 axes influenceront désormais sur les choix et décisions des différents conseils municipaux et auront forcément des répercussions dans la vie quotidienne des habitants du territoire.

1 POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE La communauté de communes a compétence en matière de développement économique et la création, l'aménagement, l'entretien, la gestion et la promotion de zones d'activités réparties sur le territoire dont la superficie est supérieure à 5 hectares. Si la réflexion sur cet axe prend en compte le maintien et l'extension des commerces et petites entreprises en milieu rural,

la grande préoccupation exprimée par de nombreux délégués communautaires reste l'aménagement de la zone d'activités du Val de Somme qui se trouve à Villers-Bretonneux. Cette zone reste le talon d'Achille de la communauté de communes avec le rejet des projets présentés jusqu'à présent devant la commission départementale d'aménagement commercial et qui reste un levier important en matière d'emploi et de développement.

2 PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE S'inscrivant dans la démarche du Grenelle de l'environnement, la communauté de communes veut poursuivre sa politique volontariste de gestion des déchets au sens large du terme. Le tri effectué par les ménages restant l'outil numéro 1 de ce dispositif qui a permis de collecter en 2011 près de 15 000 tonnes dont 6 000 tonnes sont revalorisées. Les refus de tri fin 2012 se situent en dessous de 20% grâce à

de nombreuses campagnes de sensibilisation.

Une réflexion est en cours sur la construction d'une deuxième déchetterie à Villers-Bretonneux. Après la redevance spéciale mise en place pour les entreprises et collectivités au 1^{er} janvier 2013, une tarification incitative devrait être appliquée sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2016 sous réserve du décret relatif à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

3 UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE La communauté de communes Val de Somme, voulant s'appuyer sur le fort potentiel touristique du territoire, s'est alliée avec la communauté de communes Bocage Hallue pour la réalisation d'une étude de développement touristique et de réorganisation du fonctionnement de l'office de tourisme de Corbie Bocage 3 Vallées. Il s'agit entre autres projets d'améliorer l'attractivité des musées, de mettre en valeur le patrimoine des

communes et de valoriser le potentiel de la Vallée de la Somme. La mise en place de la taxe de séjour a été instaurée le 1^{er} janvier 2012.

4 CONFORTER LES SERVICES À LA POPULATION La priorité dans cet axe est portée sur l'amélioration de la voirie à l'échelle intercommunale et de l'offre des équipements culturels et sportifs. Une réflexion d'ailleurs est en cours sur la mise en réseau des bibliothèques et de la médiathèque. Un vaste programme d'actions d'aménagement et de mises aux normes de salles communales qui peuvent devenir pour certaines de véritables espaces multifonctions à vocation culturelle. Faciliter la mobilité interne à l'intérieur du territoire, améliorer l'offre de santé, participer à un meilleur accueil de la petite enfance et de l'enfance et assurer l'aménagement numérique du territoire sont aussi des priorités inscrites dans le projet, véritable échantillon de la communauté de communes pour les années à venir.